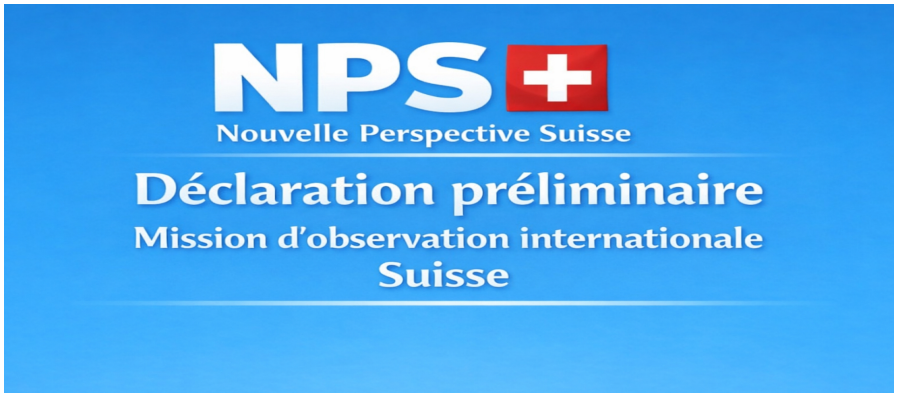


Organisation internationale non gouvernementale — fondée en 1990 — Morges, Suisse

« JUSTICE — TRAVAIL — SOLIDARITÉ »

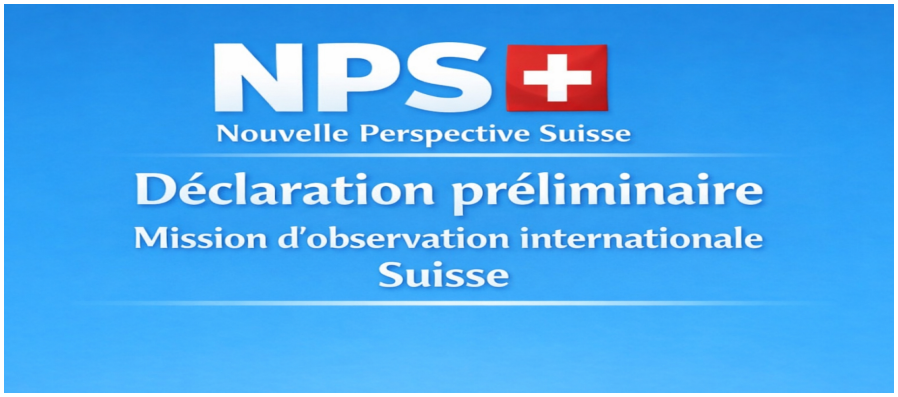
MISSION INTERNATIONALE D'OBSERVATION ÉLECTORALE

ROYAUME DU MAROC

Élections législatives du 23 septembre 2026

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE

Rabat, le 24 septembre 2026



MESSAGE D'OUVERTURE

Nouvelle Perspective Suisse (NPS) exprime sa profonde gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ainsi qu'au peuple marocain, pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité remarquable et les conditions d'accueil réservées à la délégation de notre organisation à l'occasion de sa mission internationale d'observation électorale au Royaume du Maroc.

NPS tient également à remercier les autorités marocaines compétentes, et tout particulièrement la Commission spéciale d'accréditation des observateurs des élections auprès du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), pour l'accréditation accordée à notre organisation et à ses observateurs internationaux.

La Commission spéciale constitue le cadre institutionnel marocain chargé notamment de l'accréditation des organismes et observateurs participant à l'observation indépendante et neutre des élections. Le dispositif est fondé notamment sur la loi n° 30-11 relative aux conditions et modalités de l'observation indépendante et neutre des élections.

NPS considère cette accréditation comme une marque importante de confiance institutionnelle permettant à sa mission d'exercer son mandat dans le respect de la législation nationale et des principes d'indépendance, d'impartialité, de neutralité, de non-ingérence et de respect des droits fondamentaux.

Cette coopération institutionnelle a permis aux observateurs et experts électoraux internationaux de la NPS d'accomplir leur mission dans un esprit de dialogue, de respect mutuel et de responsabilité.

NPS adresse également ses sincères remerciements à l'ensemble des acteurs rencontrés au cours de la mission, notamment les responsables électoraux, les membres des bureaux de vote, les représentants des différentes parties prenantes, les organisations de la société civile et les médias, pour leur disponibilité et leur collaboration.

Au nom de la mission internationale d'observation électorale de la NPS, nous adressons au Royaume du Maroc et à son peuple nos sincères remerciements pour leur accueil, leur hospitalité et leur coopération.

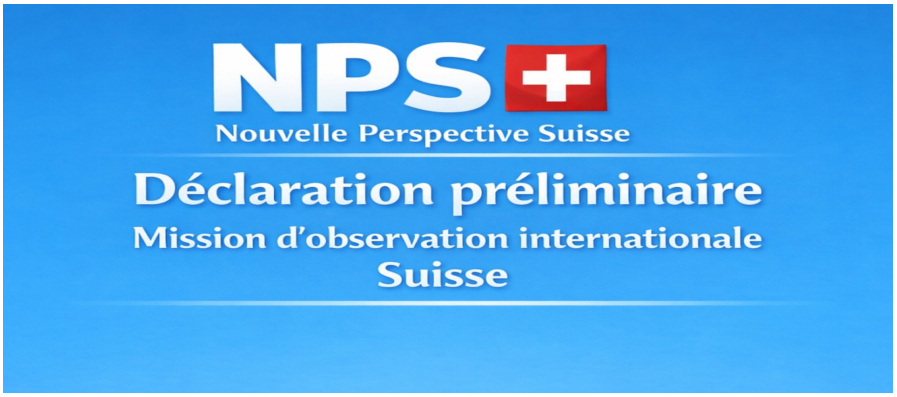
C'est dans cet esprit de respect, de coopération et d'observation indépendante que la NPS présente la présente déclaration préliminaire.

ALLOCUTION DE LA MISSION AUX REPRÉSENTANTS DES MÉDIAS

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Permettez-nous, en premier lieu, d'exprimer notre profonde considération à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour Sa vision diplomatique et l'attention constante accordée au renforcement des relations entre le Royaume du Maroc et les pays africains, ainsi que pour l'ouverture et la coopération qui ont permis à notre mission d'observation électorale d'être présente au Maroc.

Nous tenons également à remercier les autorités marocaines, les acteurs politiques, la société civile et l'ensemble des personnes rencontrées pour leur accueil et leur disponibilité.



Nous adressons enfin nos sincères remerciements au Conseil national des droits de l'Homme pour son accueil et son accompagnement, qui contribuent pleinement au bon déroulement de notre mission.

Nous sommes honorés de pouvoir contribuer à cette mission dans un esprit d'écoute, de respect, d'impartialité et de coopération.

INTRODUCTION

Nouvelle Perspective Suisse (NPS), organisation internationale non gouvernementale fondée en 1990 et basée à Morges, en Suisse, présente sa déclaration préliminaire à l'issue de ses premières observations des élections législatives organisées au Royaume du Maroc le 23 septembre 2026.

Dans le cadre de son mandat d'observation électorale internationale, la NPS a déployé une mission composée d'observateurs et d'experts électoraux internationaux, conformément à l'accréditation accordée par les autorités compétentes.

La mission a été conduite sous la coordination générale de S.E. Dr Mathias NGUE, Président Exécutif International NPI et Directeur Opérationnel NPS.

La mission a suivi les différentes étapes du processus électoral, notamment la campagne électorale, la préparation des bureaux de vote, l'ouverture du scrutin, l'accueil et l'orientation des électeurs, les opérations de vote, le respect du secret du vote, la fermeture des bureaux ainsi que les premières opérations de dépouillement lorsqu'elles entraient dans le cadre de son observation.

La mission a notamment couvert 398 bureaux de vote visités à Rabat et Casablanca.

Animée par sa devise « Justice – Travail – Solidarité », la NPS conduit ses missions dans le respect des principes d'indépendance, d'impartialité, de neutralité, de non-ingérence, de transparence et de rigueur méthodologique.

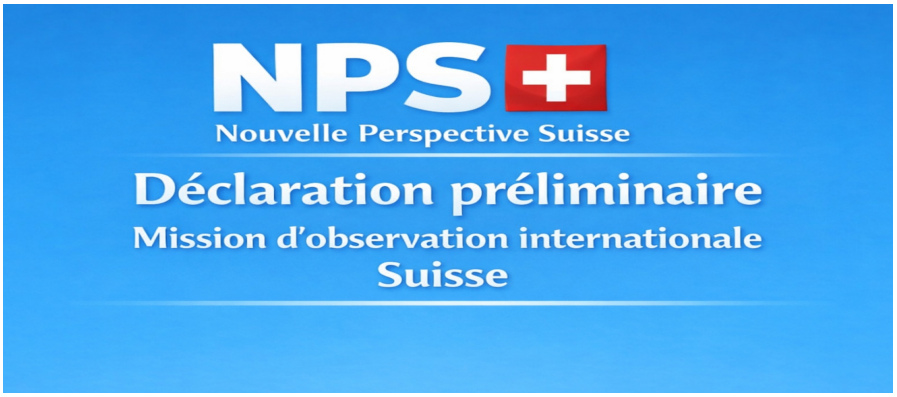
La présente déclaration repose principalement sur les observations effectuées directement par les équipes de la mission dans les bureaux visités. Elle constitue une appréciation préliminaire et ne saurait être considérée comme une évaluation exhaustive de l'ensemble du processus électoral national.

1. CADRE ÉLECTORAL ET CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Les élections législatives du 23 septembre 2026 se sont déroulées dans le cadre constitutionnel et légal du Royaume du Maroc et conformément aux dispositions nationales régissant l'organisation des élections législatives.

Le scrutin avait pour objet le renouvellement de la Chambre des représentants, composée de 395 sièges. Vingt-huit partis, ainsi que des listes de candidats indépendants, étaient engagés dans la compétition électorale.

Selon les données officielles publiées avant le scrutin, 15 801 162 électeurs étaient inscrits sur les listes électorales générales. Les hommes représentaient 54 % des inscrits et les femmes 46 %.



Le processus électoral couvre l'ensemble du territoire administré par le Royaume du Maroc, de Tanger jusqu'aux provinces du Sud.

La mission NPS a pris en considération les principales spécificités du système électoral marocain, notamment :

- l'inscription sur les listes électorales
- l'organisation territoriale des bureaux de vote
- les procédures d'identification des électeurs
- les modalités de vote
- le rôle des membres des bureaux
- le respect du secret du vote
- les opérations de dépouillement
- la transmission et la centralisation des résultats

2. DÉPLOIEMENT ET PRÉPARATION DE LA MISSION

Avant et pendant le jour du scrutin, la mission internationale de la NPS a procédé à des échanges avec différents interlocuteurs et acteurs du processus électoral.

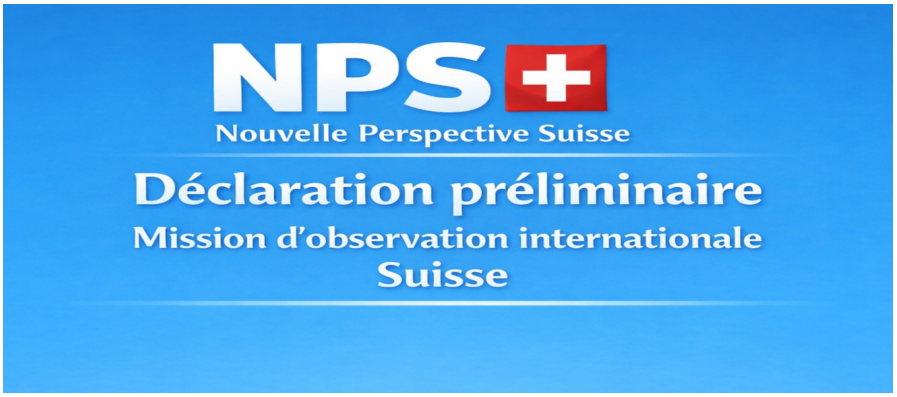
Ces échanges ont permis à la mission de mieux comprendre le cadre institutionnel et organisationnel des élections, les modalités de fonctionnement des bureaux de vote ainsi que les dispositions prévues pour permettre aux citoyens inscrits d'exercer leur droit de vote.

Les observateurs ont reçu pour instruction d'agir conformément aux principes fondamentaux de l'observation électorale indépendante et neutre :

- indépendance
- impartialité
- neutralité
- non-ingérence
- respect de la législation nationale
- respect des droits fondamentaux
- observation directe et vérifiable
- distinction entre faits constatés et appréciations

Le cadre marocain définit l'observation indépendante et neutre comme un suivi de terrain fondé notamment sur la collecte objective, impartiale et neutre des données et l'évaluation des conditions d'organisation et de déroulement des opérations électorales.

La mission rappelle que ses observateurs ne disposent d'aucune compétence pour intervenir dans les opérations électorales ou donner des instructions aux responsables des bureaux de vote.



3. OBSERVATION PRÉÉLECTORALE

Dans la phase précédant le scrutin, les équipes de la NPS ont porté une attention particulière aux conditions générales de préparation des opérations électorales.

Les observations ont notamment concerné :

- l'installation et l'accessibilité des bureaux de vote
- l'information et l'orientation des électeurs
- la disponibilité du matériel électoral
- l'organisation des espaces destinés au vote
- les conditions permettant de préserver le secret du vote
- l'accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite
- la présence des responsables et membres des bureaux
- les conditions générales de sécurité et d'organisation

Cette phase a également permis à la mission de préparer le déploiement des observateurs et de rappeler les procédures de collecte, de vérification et de transmission des informations.

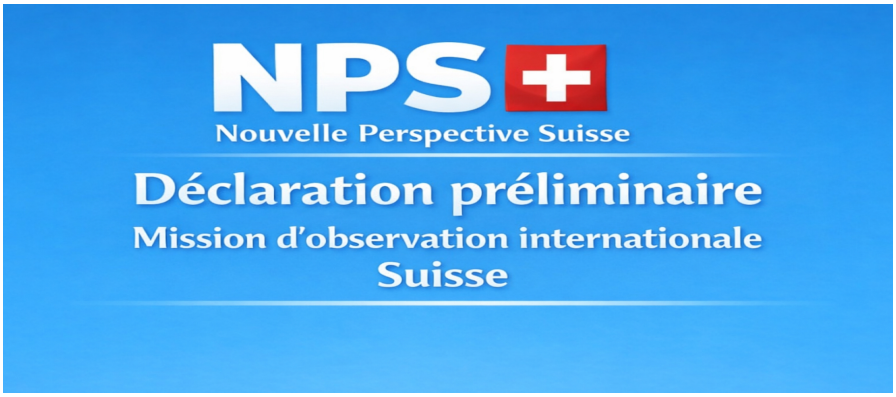
4. OBSERVATION DU JOUR DU SCRUTIN

Le 23 septembre 2026, les observateurs et experts électoraux internationaux de la NPS ont été déployés dans plusieurs bureaux de vote et zones couvertes par la mission, notamment à Rabat et Casablanca.

Les équipes ont observé les principales étapes du scrutin, notamment :

- l'ouverture des bureaux
- la vérification de la disponibilité du matériel électoral
- l'accueil et l'orientation des électeurs
- la vérification de l'identité et de l'inscription des électeurs conformément aux procédures applicables
- la présentation et la mise à disposition des bulletins de vote
- le déroulement des opérations de vote
- le respect du secret du vote
- l'accessibilité des bureaux
- la présence des représentants des différentes parties prenantes
- la fermeture des bureaux
- les premières opérations de dépouillement lorsque celles-ci ont pu être observées

Dans les bureaux visités, les observateurs ont recueilli leurs informations de manière indépendante et ont veillé à ne pas perturber le déroulement normal des opérations électorales.



5. PREMIÈRES OBSERVATIONS

Sur la base des 398 bureaux visités et des informations directement recueillies par ses équipes, la mission NPS constate que les opérations observées se sont déroulées dans un climat globalement calme et ordonné.

La participation a été relativement modérée en début de journée, avant de connaître une dynamique plus soutenue au fil des heures. La mission a, de manière générale, observé une mobilisation plus importante que lors des précédentes échéances électorales.

Dans les bureaux visités, les observateurs ont notamment relevé :

- la mise en place des bureaux conformément à l'organisation prévue
- la disponibilité du matériel électoral nécessaire
- l'accueil et l'orientation des électeurs
- l'organisation des opérations d'identification et de vote
- la mise en place de dispositifs destinés à préserver le secret du vote
- la présence des responsables des bureaux
- la présence de représentants des différentes parties prenantes dans les bureaux observés
- la poursuite des opérations électorales dans le respect des procédures constatées

Dans l'échantillon observé, la mission n'a pas relevé d'incident majeur ayant empêché la poursuite normale des opérations de vote.

Cette constatation est strictement limitée aux bureaux visités et ne saurait être automatiquement généralisée à l'ensemble du territoire national.

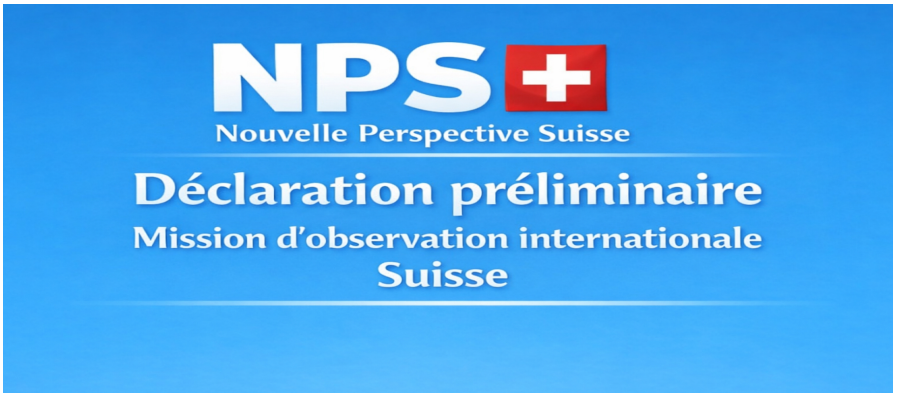
6. PARTICIPATION ET ACCÈS AU PROCESSUS ÉLECTORAL

La mission a accordé une attention particulière aux conditions permettant aux citoyens inscrits d'exercer leur droit de vote.

La NPS souligne l'importance :

- de l'accessibilité des bureaux
- de la disponibilité de l'information électorale
- de l'orientation des électeurs
- du respect du secret du vote
- de l'égalité de traitement des électeurs

La mission rappelle que l'appréciation de la participation électorale doit être fondée sur les données officielles consolidées et non sur des observations ponctuelles réalisées dans un nombre limité de bureaux.



Avec 15 801 162 électeurs inscrits, le fichier électoral constitue la base de référence pour l'établissement du taux national de participation.

Selon les données communiquées, le taux de participation s'est établi à 38,02 %, contre 50 % lors des élections législatives de 2021.

7. INTÉGRITÉ DU PROCESSUS ET ENVIRONNEMENT ÉLECTORAL

La mission NPS considère que l'intégrité d'un processus électoral doit être appréciée à travers l'ensemble du cycle électoral et non uniquement à partir du déroulement du jour du scrutin.

L'analyse complète devra notamment prendre en compte :

- la préparation du scrutin
- l'information des électeurs
- la campagne électorale
- les conditions d'accès au processus électoral
- le déroulement du vote
- le dépouillement
- la compilation et la centralisation des résultats
- le traitement des éventuelles réclamations
- la proclamation officielle des résultats

La NPS rappelle également l'importance de la liberté de choix des électeurs, du respect du secret du vote, de l'égalité devant les procédures électorales et de l'existence de mécanismes accessibles de réclamation et de recours.

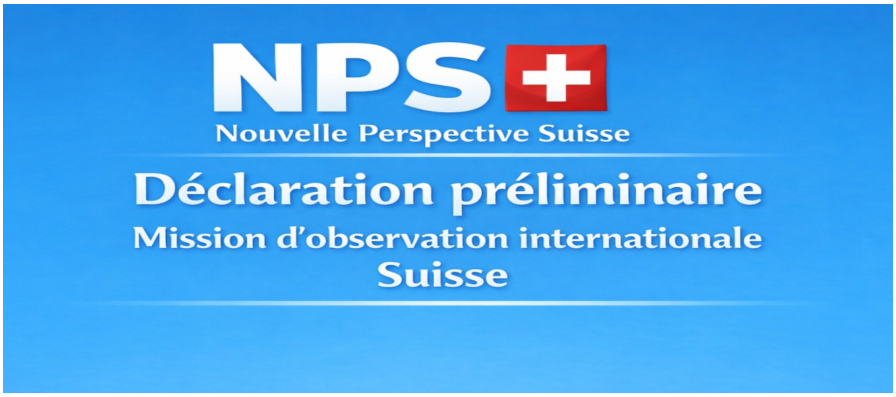
8. MESSAGE DE LA MISSION

Nouvelle Perspective Suisse rappelle que l'observation électorale internationale n'a pas pour objet de se substituer aux autorités nationales, de certifier les résultats ou de se prononcer prématurément sur l'issue du scrutin.

Le rôle de la mission consiste à observer, documenter et analyser les différentes étapes du processus électoral dans un esprit d'indépendance, d'impartialité et de neutralité.

NPS encourage l'ensemble des acteurs institutionnels, politiques, électoraux, associatifs et citoyens à contribuer au maintien d'un climat pacifique, respectueux et conforme aux dispositions légales durant les différentes phases du processus électoral.

La mission invite également les autorités compétentes à maintenir une communication publique claire concernant le dépouillement, la centralisation des résultats, leur proclamation ainsi que les éventuelles procédures de contestation prévues par la législation nationale.



9. RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES

Accessibilité et participation

- poursuivre les efforts visant à faciliter l'accès aux bureaux de vote
- renforcer les dispositifs destinés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite
- poursuivre les actions d'information des électeurs

Information électorale

- maintenir une communication publique claire et accessible sur les procédures électorales
- renforcer l'information des citoyens sur les différentes étapes du processus électoral
- favoriser l'accès du public aux informations officielles relatives aux résultats

Administration électorale

- poursuivre la formation et l'accompagnement des personnels électoraux
- maintenir les garanties relatives au secret du vote
- préserver la neutralité des opérations dans les bureaux de vote
- continuer à renforcer les mécanismes de transparence

Dépouillement et résultats

- assurer un dépouillement conforme aux procédures prévues
- garantir la traçabilité et la transparence de la compilation des résultats
- publier les résultats officiels selon les procédures établies
- garantir l'accès aux mécanismes de réclamation et de recours prévus par la loi

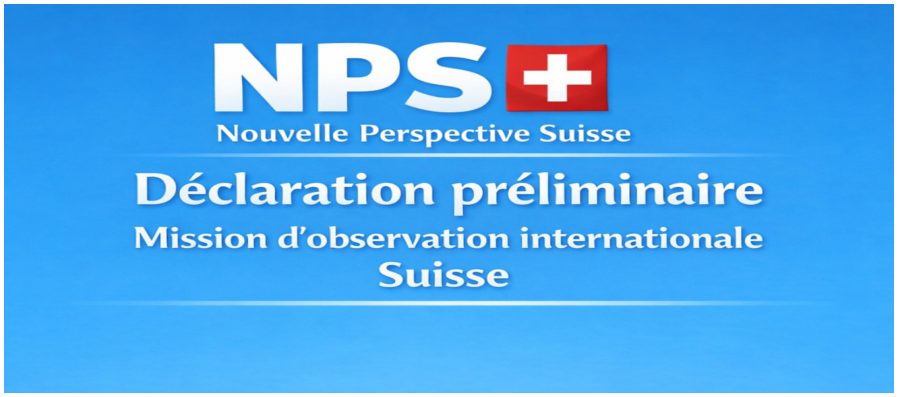
Intégrité du processus

- poursuivre les mesures destinées à prévenir toute forme d'intimidation, de discrimination ou d'influence indue
- préserver la liberté de choix des électeurs
- renforcer la sensibilisation contre la désinformation électorale
- poursuivre les efforts de transparence et d'information publique

10. PROCHAINES ÉTAPES ET ENGAGEMENT POST-ÉLECTORAL

La mission NPS poursuivra la consolidation des rapports établis par ses observateurs et experts internationaux.

La mission va continuer à suivre le processus jusqu'au dépôt officiel du rapport préliminaire.



La présente déclaration préliminaire ne constitue pas le rapport final de la mission. Un rapport complet sera élaboré après analyse de l'ensemble des informations recueillies.

Il prendra notamment en considération :

- les différentes étapes du cycle électoral
- les opérations de dépouillement
- la centralisation des résultats
- la proclamation officielle des résultats
- les éventuelles réclamations
- les observations complémentaires recueillies auprès des différents acteurs

La NPS pourra, à l'issue de cette analyse, formuler des recommandations destinées à contribuer au renforcement de la transparence, de l'inclusion, de la participation citoyenne et de la qualité des processus électoraux.

CONCLUSION

La Nouvelle Perspective Suisse renouvelle sa profonde gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI et au peuple marocain pour l'accueil particulièrement chaleureux réservé à sa délégation et pour l'hospitalité remarquable dont elle a bénéficié tout au long de sa mission.

La NPS remercie également les autorités marocaines compétentes, et tout particulièrement la Commission spéciale d'accréditation des observateurs des élections auprès du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), pour l'accréditation accordée à notre organisation et à ses observateurs internationaux ainsi que pour le cadre institutionnel ayant permis l'exercice de cette mission.

La mission remercie également les responsables électoraux, les membres des bureaux de vote, les représentants des différentes parties prenantes, les organisations de la société civile, les médias et l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour leur disponibilité et leur collaboration.

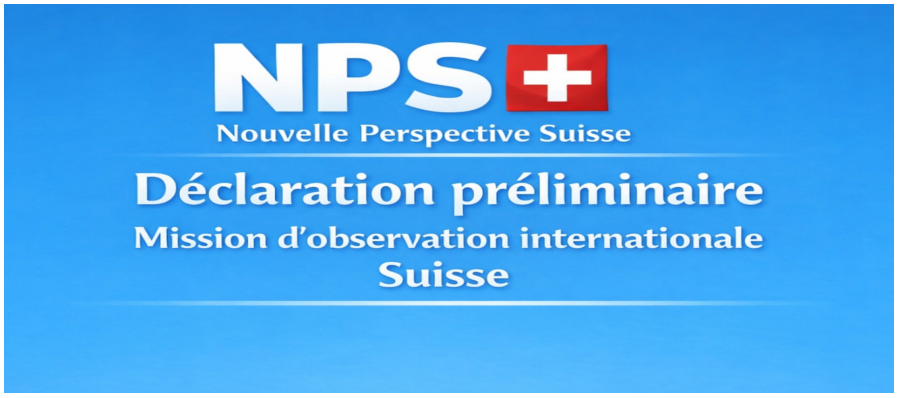
La Nouvelle Perspective Suisse réaffirme son engagement en faveur d'une observation électorale internationale indépendante, impartiale, neutre et non partisane, ainsi que de processus électoraux pacifiques, inclusifs, transparents et respectueux des principes démocratiques.

La présente déclaration constitue une appréciation préliminaire établie à partir des observations réalisées par la mission. Elle ne préjuge pas des conclusions du rapport final.

Fait à Rabat, le 24 septembre 2026

NOUVELLE PERSPECTIVE SUISSE — NPS

Mission internationale d'observation électorale



Royaume du Maroc — Élections législatives du 23 septembre 2026

S.E SEKOUBA KONATE

Chef de la Mission internationale d'observation électorale